# **ANNEXE 4**

Exemple d'objectifs d'apprentissage, nombres d'heures de cours et de travaux dirigés, de l'unité *Maladies règlementées, zoonoses, épidémiologie* en 2016

### 1. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE : EXEMPLES

Deux catégories d'objectifs : A (libellé souligné) et B.

Les objectifs A correspondent soit à des situations professionnelles d'urgence (nécessitant un strict minimum de connaissances théoriques mémorisées), où les décisions du vétérinaire peuvent avoir de très graves conséquences (une erreur constituant une faute professionnelle inexcusable) -soit à des notions de base indispensables à posséder (ex. : définitions) pour pouvoir répondre à d'autres objectifs ou pour pouvoir remplir les missions exigées d'un vétérinaire sanitaire. Ils demeurent exigibles au cours de la scolarité.

Les objectifs B relèvent de l'aptitude au raisonnement.

#### RAGE

A l'issue de cet enseignement, les étudiants devront être capables :

- 1. <u>D'identifier les symptômes et tableaux cliniques devant obligatoirement faire penser à une suspicion de rage dans les différentes espèces animales et évaluer la validité de la suspicion de rage ;</u>
- 2. <u>De présenter la conduite à tenir en présence d'un animal présentant un/des symptôme(s) entrant dans le tableau clinique de la rage</u>;
- 3. De présenter les durées de :
  - <u>l'incubation de la rage</u>,
  - la maladie cliniquement exprimée,
  - <u>l'excrétion salivaire présymptomatique</u>;
  - <u>justifier l'importance de cette distinction et exposer les conséquences pratiques qui en résultent</u> ;
- 4. De décrire la situation épidémiologique de la rage en France et son évolution ;
- 5. <u>De présenter à un propriétaire les raisons pour lesquelles on doit mettre en observation un animal mordeur et expliquer les modalités réglementaires de la mise sous surveillance sanitaire de mordeur</u>;
- 6. D'appliquer la conduite à tenir réglementaire en présence d'un animal :
  - 6.1. mordeur, apparemment sain,
  - 6.2. mordeur (mammifères terrestres ou aériens) et présentant un/des symptôme(s) entrant dans le tableau clinique de la rage,
  - 6.3. suspect de rage,
  - 6.4. contaminé,
  - 6.5. éventuellement contaminé;
- 7. D'exposer les moyens disponibles pour la vaccination antirabique des carnivores domestiques <u>ainsi que la réglementation correspondante</u>;
- 8. <u>D'exposer les principes des mesures de protection sanitaire et médicales réglementaires relatives à</u> :
  - la circulation de carnivores domestiques entre pays,
  - la limitation des animaux errants,
  - la surveillance de la rage des chiroptères.

## **TUBERCULOSE**

À l'issue de cet enseignement, les étudiants devront être capables de :

- Présenter le protocole réglementaire des différentes techniques d'intradermotuberculination chez les bovins (IDS et IDC), leurs causes d'erreurs, les modalités d'interprétation, et les appliquer à une étude de cas;
- 2. Exposer l'évolution de la situation épidémiologique de la tuberculose bovine en France (situation initiale, situation constatée pour la dernière année connue) ;
- 3. Présenter les principes de la lutte contre la tuberculose bovine en France, en discuter les facteurs de réussite ou d'échec, et justifier leur évolution, du dépistage vers la maîtrise des facteurs de risque ;
- 4. Présenter les mesures réglementaires à mettre en œuvre et les appliquer à une étude de cas :
  - 4.1. Dans un élevage bovin indemne de tuberculose pour l'obtention et le maintien de sa qualification ;
  - 4.2. <u>Dans un élevage bovin dans lequel sont constatés des éléments de suspicion de tuberculose, en vue de</u> confirmer ou d'infirmer cette suspicion ;
  - 4.3. Dans un élevage bovin reconnu infecté de tuberculose;
  - 4.4. Dans un élevage bovin « susceptible d'être infecté » ;
  - 4.5. Lors de l'introduction d'un bovin dans un élevage.;
- 5. Présenter les éléments de suspicion de la tuberculose et les moyens de la confirmer chez :
  - 5.1. le chien,
  - 5.2. le chat,
  - 5.3. les volailles,
  - 5.4. le porc.

## 2. NOMBRES D'HEURES PAR ÉTUDIANT

Le tableau indique le nombre d'heures par étudiant.

En 2016, le nombre d'heures de cours est cinq fois plus faible que le nombre d'heures passées en travaux dirigés et en préparation des séances de travaux dirigés.

Ceci est possible grâce à la disponibilité de documents de référence (polycopiés, livre) couvrant la totalité du programme.

Année	Cours	Travaux dirigés	Travail préparatoire des TD
2ème	12	24	24
3ème	14	19	19
4ème		26	26
Total	26	69	69